

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°40 du 24 octobre 2008**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°11**

**ARRÊTÉ**

portant création du centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie de Saint-Denis (Réunion).

*Du 25 septembre 2008*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant création du centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie de Saint-Denis (Réunion).**

*Du 25 septembre 2008*

NOR D E F G 0 8 5 2 3 3 5 A

---

*Références :*

Décret du 20 mai 1903 ( Mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.

Décret n° 73-259 du 9 mars 1973 (BOC/SC, p. 523 ; BOC/G, p. 288 ; BOC/M, p. 278 ; BOC/A, p. 150. ; BOEM 105.2.1, 110.3.5.1, 650.1.1) modifié.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°40 du 24 octobre 2008, texte 11.

---

Art. 1er. Le centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie de Saint-Denis (Réunion) est créé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Art. 2. Le commandant de la gendarmerie outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division,  
chef du service des opérations et de l'emploi,*

Philippe MARVILLET.